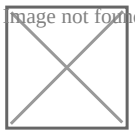

Comment pouvoir avoir accès au compte du majeur protégé en tant que tutrice?

Par **KaoriNoDK**, le **16/05/2019** à **09:43**

Bonjour,

Je suis tutrice de ma mère mais je ne peux payer aucun frais car je ne peux pas accéder à son compte bancaire. Comment puis-je faire?

Vers qui faire appel?

Par **Visiteur**, le **16/05/2019** à **15:11**

Bonjour

Rendez vous à la banque avec le jugement du juge des tutelles, ils enregistreront votre signature et pourront vous délivrer les moyens de paiement.

N'oubliez pas les rapports réguliers à la famille et au juge.

Par **KaoriNoDK**, le **16/05/2019** à **15:36**

Et bien, j'ai déjà donné le jugement à la banque et ma signature.
Mon conseiller ne peut rien me débloquer car après avoir s'être renseigner auprès du service des comptes des majeurs protégés, il semblerait que ma tutelle ne me permet pas d'utiliser le compte. Je peux le consulter mais mes actions s'arrête là.
Certaines tutelles peuvent-elles ne donner aucun droit financier?
Je suis dans l'impossibilité de payer ses soins médicaux à cause de cela.

Par **Visiteur**, le **17/05/2019** à **17:15**

Voici un élément important.

Contactez le juge, qui a du prévoir des mesures pour le règlement des dépenses

incontournables ou courantes.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés